ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA EST PUBLIE ET IMPRIME TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées:

Le Manitoba
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone: Main 3377

La Convention des Libéraux de l'Ouest

Plus de huit cents délégués assistent à la convention libérale de Winnipeg. Les premiers-ministres des quatre provinces de l'ouest sont ici, en compagnie d'autres personnages de marque.

Jusqu'à ce matin, mercredi, la convention s'est occupée de questions au sujet des quelles il est facile de se mettre d'accord: la prohibition totales des boissons enivrantes comme mesure de guerre; le droit des provinces de contrôler leurs ressources naturelles; le droit des femmes au homestead à l'égal des hommes; l'opportunité de créer des crédits agricoles plus nombreux, etc. Ces affirmations de principe, qui ont passé en forme de Résolutions, hier, sentent bien un peu la politique de parti; mais c'est aujourd'hui que la Convention donnera la mesure de sa valeur morale et de son patriotisme: c'est aujourd'hui en effet que messieurs les délégués s'occuperont de la question d'un Gouvernement National et de la nomination d'un chef pour l'aile ouest du parti libéral canadien.

La convention accèdera-t-elle au désir de sir Robert Borden? Votera-t-elle la coalition des libéraux et des conservateurs autour d'un gouvernement de Défense Nationale? Personne ne saurait encore le dire; depuis deux jours que les conventionnistes sont ici les oscillations ont été nombreuses.

Quoiqu'il arrive, sir Robert Borden a fait son devoir; il a compris que nous sommes arrivés à un moment où la politique de parti nous est rigoureusement défendue. Tant mieux si son offre est acceptée; tant pis pour le parti libéral si la Convention se laisse dominer par un sentiment de pur calcul politique.

Les libéraux de l'Ouest doivent se choisir un chef. Il y a plusieurs hommes de haute valeur parmi les délégués. Souhaitons que l'élu de la Convention soit un de ces hommes de valeur, capable de comprendre que dans la minute présente il faut être bon Canadien avant d'être habile leader de parti sans politiques.

A OTTAWA

Le Bill de la Conscription a été voté en deuxième lecture vendredi dernier au Sénat. L'amendement de M. Bostock réclamant un appel au peuple avant l'adoption de la loi a été défait par une majorité de neuf voix; la seconde lecture proprement dite a ensuite été votée par une majorité de vingt-neuf voix.

La loi sera donc présentée d'ici à quelques jours au gouverneur-général, qui devra, soit la sanctionner, soit lui apposer son veto. Cette dernière eventualité ne se produira pas; nous indiquons seulement le chemin ordinaire d'un projet de loi avant qu'il ne passe dans les Statuts.

L'hon. M. Lougheed, leader du gouvernement au Sénat, après avoir declaré que la loi serait mise en force avant les élections générales a dû ensuite, pressé de questions, avouer qu'il n'exprimait qu'une opinion personnelle. Cette prudente réserve peut faire croire que la loi ne sera pas véritablement mise en force avant d'être soumise à l'électorat.

* * *

Même ceux qui aperçoivent comme un devoir et une nécessité la participation du Canada à la guerre s'opposeront avec énergie au service militaire des clercs ecclésiastiques et des ordres enseignants. Il est encore temps de préciser la loi sous ce rapport; de fait les Chambres votent générale ment sur le principe d'un Bill en seconde lecture et se réservant d'en arranger les détails d'application entre la deuxième et la troisième lecture.

Tous les journaux catholiques ont le devoir d'appeler l'attention du parlement sur ce point important. Son Eminence le Cardinal Bégin, a défini comme suit ses appréhensions dans un "interview" qu'il a donné à "l'Action Catholique", le 28 juillet:—

"J'ai lu avec plaisir les articles publiés dans l'"Action Catholique" au sujet de la conscription, et en particulier contre le service militaire dont on menace les clercs, les Frères et les membres de nos noviciats religieux.

"C'est là une question des plus graves, et une menace qui cause à l'épiscopat canadien les plus vives angoisses.

"Ce service militaire, tel que peut le juger d'après les discours projeté, ou du moins tel qu'on et déclarations que sa discussion a provoqués, n'est pas seulement une grave atteinte aux droits de l'Eglise du Christ, indépendante dans son domaine. et dont les lois et la pratique soustraient le clergé, et toute la classe sociale que ce nom désigne, au service des armes; il constitue une entrave funeste au recrutement des ministres du Seigneur, des pasteurs des âmes, comme du personnel des religieux enseignants; et il crée, par là même, dans notre société, un mal infiniment plus grave que celui auquel on prétend vouloir remédier.

"La clause, telle que rédigée, perdrait peut-être de sa nocivité si on l'interprétait selon l'esprit de l'Eglise. Mais quelles garanties avons-nous que les membres des tribunaux spéciaux seront tous des catholiques éclairés et de bonne volonté, capables de se prononcer avec sincérité et en connaissance de cause sur une question de cette importance? Si l'on en juge par les connaissances très rudimentaires qu'ont révélées certains discours prononces aux Communes, il y a certes lieu de craindre que des législateurs si peu éclairés, et peut-être aussi quelque peu malveillants, ne fassent pas un choix dont on puisse se louer. Et voilà ce qui légitime toutes les craintes.

"D'autre part, les traités assurent aux catholiques canadiens le libre exercice de leur religion. Or, la législation qui se prépare peut frapper cette liberté d'un coup mortel. J'aime à croire que la sagesse politique finira par l'emporter, chez nos hommes d'Etat, sur les sollicitations et les conseils d'éléments capables de troubler à jamais la paix de ce pays, et qu'on n'osera pas, en matière si importatnte et si délicate, heurter les sentiments de toute la population catholique du Dominion, et jeter imprudemment de ce côté-ci de l'Atlantique, la semence des fatales discordes religieuses qui ont déchiré le vieux monde."

P.S.—Depuis que ceci est écrit l'*Evenement* nous arrive avec un article qui donne l'interprétation du ministre de la Justice sur le texte de la loi. Cette interprétation, officielle, exempte du service militaire le clergé et les religieux enseignants. Citons ces quelques lignes de l'*Evénement* du 4 août:

"Le devoir des six députés catholiques qui votaient en faveur de la conscription était de faire respecter dans ce texte de loi les exigences du droit canon. Or ces exigences se résumaient en une seule: l'immunité du clergé catholique.

l'honneur de cette minorité catholique courageuse, l'on doit dire que, en dépit du fanatisme d'une secte haineuse et puissante, elle a obtenu du gouvernement et du parlement l'exemption du service militaire pour les prêtres et les clercs, qui, en vertu d'un texte sûr, sont protégés comme classe.

Cette exemption comme classe met le clergé catholique à couvert de l'obligation d'un service incompatible avec l'état ecclésiastique. Nous affirmons que cette exemption générale du clergé lui évite l'ennuyeuse obligation de se présenter devant les tribunaux locaux pour faire établir la régularité de sa position.

. . . .

Cette petite minorité catholique a obtenu davantage. Elle a obtenu l'exemption comme classe de tous les religieux des corps enseignants ou autres, comme, par exemple, les Frères des Ecoles Chrétiennes et les Frères convers des ordres religieux qui existent en ce pays. L'honorable M. Doherty, au cours des débats, a clairement établi cette prétention fondée sur un texte, qui a lui-même été préparé sous la direction du ministre de la Justice.

La conscription au sénat

Le vote: sur l'amendement Bostock demandant l'ajournement de la mise en force de la loi jusqu'après les élections: pour 34—Sénateurs Landry, Montplaisir, Beaubien, Bostock, Belcourt, Edwards, Casgrain, Dandurand, Power, McSweedney, Tessier, Legris Thibodeau, Farrell, Roche, McHugh, David, Béique, Choquette, Watson, Yeo, Douglass, Beith, Talbot, Boyer, Forget, Cloran, Mitchell, Desaulles, Gilmor, Ratz, Prince, Lavergne, Wilson—34.

Contre 44—Orateur Bolduc, Sir James Lougheed, Sir Mackenzie Bowell, Mason, Daniels, Richardson, Col. G. W. Fowler, Dennis, Thorne, Milne, Currie, Poirier, Larivière, McLennan, Gordon, Murphy, McLaren, Taylor, Ross (Halifax), Sproule, Donnelly, McCall, Pope, Sharp, Laird, Smith, Girroir, Lynch-Staunton, Maclean, Nichols, Tanner, Crosby, Robertson, Bourque, Shatford, Planta, McMeans, Lespérance, Foster, Pringle, White, Blain, Fisher, MacDonell—44.

Le vote: Sur la seconde lecture du bill du service militaire obligatoire: pour 54'Les sénateurs Bolduc, Sir James Lougheed, Sir Mackenzie Bowell, Mason, Daniels, Richardson, Dennis, Power, Thorne, Milne, Currie, Fowler, Tanner, McLennan, Gordon. Beaubien, Murphy, McLarne, Taylor, Ross (Halifax), Sproule, Donnelly, McColl, Pope, Sharpe. Laird, Smith, Girroir, Lynch, Staunton, McLean, Nicholls. Larivière, Crosby, Robertson, Bourque, Satford, Planta, McMeans, Lespérance, Foster, Pringle, White, Blain, Fisher, Macdonell, Bostock, Thompson, Deveber, Watson, Beith, Talbot, McHugh, Gillmor.—54.

Contre 25—Les sénateurs Landry, Motnplaisir, Belcourt, Edwards, Casgrain, Dandurand, Power, McSweeney, Tessier,, Legris, Thibodeau, Farrell, Roche, David, Beique, Choquette, Yeo, Boyer, Forget, Cloran, Mitchell, Dessaulles, Prince, Lavergne, Wilson.—25.

COUPS DE PLUME

Encore quelques jours, et l'on coupera la récolte. Dans le Manitoba surtout, cette récolte est belle. Nous aimons mieux, pour assurer la prospérité du pays, dix bons cultivateurs, qui sement, récoltent et vendent en silence que vingt gros millionaires la bouche pleine de conseils!

* * *

Une délégation vient de prier le révérend S. G. Bland de poser sa candidature dans Winnipeg-Centre aux prochaines élections fédérales.

Nous qui pensions tous ces messieurs opposés à l'ingérence du *clergé* dans la politique! Comme nous sommes environnés de farceurs tout de même!

* * *

Le parti libéral de l'Ouest canadien tient une convention à Winnipeg. Avec le Dr. Michael Clark d'un côté, et M. Frank Oliver de l'autre, ça ne marchera pas tout seul!

Von Hindenburg déclare que tous les front allemands sont solides comme le roc.

RETRAITE ECCLESTIASTIQUE

Le clergé du diocèse de Saint-Boniface est en retraite dans cette ville. Le prédicateur de cette retraite est le révérend Père Daly.

Demain matin, à la Cathédrale, aura lieu, à huit heures, un service solennel pour le repos de l'âme des archevêques et prêtres défunts du diocèse.

L'ETAT S'EMPARE DU C. N. R.

SOMMAIRE DE LA RESOLUTION WHITE

L'achat des $60,000,000 du stock du Canadien Nord qui sont dans la circulation, assurant au gouvernement la propriété complète du Canadien Nord et de toutes ses filiales;

La nomination de trois arbitres, pour déterminer la valeur du stock acquis, avec appel à la Cour Suprême soit par le gouvernement, soit par les propretaires ou souscripteurs du stock, au cas où les arbitres ne pourraient pas arriver à une décision unanime;

Le Canadien Nord conservera sa personnalité comme corporation, mais le gouvernement en deviendra propriétaire et une commission gouvernementale l'exploitera et l'administrera;

Au moins les cinq sixièmes des actions dans la circulation seront transférées d'après entente. Le gouvernement prendra les mesures pour obliger au transport des actions restantes;

Un prêt à demande de $7,50,000, à six pour cent, garanti par une hypothèque, sera consenti au Grand Tronc Pacifique.

UN TEMOIGNAGE

(L'Evénement)

Le "Journal of Commerce," dont l'honorable M. W.-S. Fielding est le directeur, commente très favorablement l'institution d'une taxe sur le revenu. Notre confrère part de ce principe que, dans les temps difficiles, c'est aux riches à supporter l'augmentation des impôts nécessaires.

On a beau dire qu'une partie des revenus ordinaires des financiers et des gens riches est allée au fisc par le canal des impôts sur l'excès des revenus des grandes compagnies, il n'en paraît pas moins juste, au cours d'une guerre comme celle-ci, que tous ceux qui reçoivent encore une très large part des biens de la terre soient appelés à seconder la politique de l'Etat.

La taxe sur le revenu est d'ailleurs relativement légère et elle paraît comparativement plus légère que celle sur les profits des compagnies. A tel point que le journal de M. Fielding soutient que le gouvernement pourrait augmenter le taux de cette taxe sur le revenu, du moins sur le revenu des Crésus canadiens,—il y en a quelques centaines,—qui reçoivent par année $50,000 ou plus de revenus.

Une autre suggestion intéressante de l'ancien ministre des finances est celle de n'exempter plus de la taxe sur le revenu les valeurs que représenteront les certificats des prochains emprunts du gouvernement canadien. Autrement, dit-il, ce serait offrir un moyen trop facile à certaines personnes riches d'échapper au devoir de contribuer plus que le reste du peuple à payer les impôts de guerre.

Ces suggestions sont excellentes et elles sont faites dans un bon esprit. L'honorable M. Fielding, depuis la guerre, s'intéresse à des choses plus importantes et plus nobles que les intérêts d'un parti politique.

L'ANNEE DE GUERRE 1916-17

(La Presse)

Au cours des douze mois qui se sont écoulés entre le 4 août 1916 jusqu'à aujourd'hui, le grand conflit européen a passé par certaines phases nouvelles et importantes, qui en ont fait plutôt une conflagration mondiale. Le 27 août 1916, la Roumanie entrait dans la grande fournaise, pour y être suivie par les Etats-Unis, le 6 avril 1917; Cuba, le 8 avril; Panama, le 9 avril; la Grèce, le 16 juillet; Siam, le 22 du même mois.

Si l'on ajoute à ces six nations le Portugal, l'Italie, San Marino, le Japon, le Monténégro, la Serbie, la Russie, la France, la Belgique, la Grande-Bretagne, on trouve que seize puissances se battent aujourd'hui contre la coalition turco-bulgaro-teutonne.

Les seize nations insurgées contre le militarisme prussien comprennent une population de 993,157,000, tandis que les quatre puissances adverses contiennent à peine 156,572,000 âmes. C'est dire que, pour chaque soldat que l'Allemagne et ses alliés peuvent lever et équiper, les pays de l'Entente peuvent en mettre neuf sur pied. Mais, la différence entre les deux coalitions n'existe pas seulement au point de vue du nombre de combattants prélevables. Elle apparaît tout aussi prononcée au point de vue moral. Il ne faut pas oublier, en effet, que huit républiques, parmi lesquelles il faut surtout compter la Chine et le Brésil, ont rompu, dernièrement, toutes relations diplomatiques avec Berlin, et que la population de ces puissances hostiles à l'Allemagne est estimée à environ 353,000,000.

Sur 1,691,751,000 âmes, population actuelle du monde, il y a 1,346,821,000 anti-allemands et 756,572,000 pro-allemands. La balance, qui est estimée à 188,358,000, se compose des peuples qui ont gardé la neutralité jusqu'ici. Si l'on tient compte de l'exiguité de cette balance, comparée aux masses humaines qui luttent, matériellement ou moralement, contre les empires centraux, on peut affirmer, sans crainte d'erreur, que la guerre achève de s'allumer dans tous les coins et recoins de la terre et que le Kaiser a tourné pratiquement contre lui plus des trois-quarts de l'humanité.

Sans doute, une forte partie de cette masse humaine ne combat pas activement contre lui. Mais, du jour au lendemain, elle peut changer en assistance physique le tenu jusqu'à présent.
rôle plus ou moins passif qu'elle a

Si l'on compare, au point de vue de la population, de la richesse matérielle et des ressources de tout genre qui peuvent servir à gagner une victoire militaire et navale, les deux coalitions actuellement aux prises, on ne saurait arriver à une autre conclusion que celle-ci: l'Allemagne et ses alliés sont voués à une défaite certaine, défaite d'autant plus décisive qu'elle sera lente à venir, à cause de l'avance formidable que les empires centraux ont prise sur leurs ennemis dès le début du conflit.

Au cours de la troisième année de guerre, qui se terminera demain, de graves événements politiques et militaires se sont produits dans le monde. Pour ne citer que les principaux, nous mentionnerons la chute de Nicolas Romanoff et du roi Constantin; la révolution russe, la contre-révolution, et tous les faits plus ou moins extraordinaires qui ont amené la dictature de M. Kerensky; l'avènement de Venizelos en Grèce et sa déclaration d'une politique pro-alliée; la conquête de la Roumanie; la constitution en royaume de la Pologne russe sous l'autorité de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie; l'indépendance de l'Albanie sous un protectorat italien; le soulèvement des Arabes, qui secouèrent le joug turc, à la Mecque; l'entrée en lice des Etats-Unis; la chute de Bethmann-Hollweg.

Pour nous limiter au point de vue strictement militaire, disons que l'année 1916-17 a été plutôt une année de déclin et d'insuccès pour l'Allemagne. Si celle-ci a ébloui le monde par le coup formidable qu'elle a porté à la Roumanie et par la façon brillante dont elle s'est défendu contre la Russie, il faut avouer, cependant, que, partout ailleurs, en Asie Mineure, en Italie et sur le théâtre occidental, les Alliés ont eu le dessus.

Dès les premiers jours d'août 1916, les Français regagnaient du terrain, à Verdun. En novembre, ils étaient déjà maîtres de tous les forts que les Allemands leur avaient pris. Bien plus, ils avaient, avec l'assistance précieuse de l'armée anglaise, lancé, au nord et au sud de la Somme, une offensive des plus fructueuse et qui s'est couronnée, le printemps dernier, par une avance considérable, couvrant un territoire d'une étendue de plus de 1,000 milles carrés.

La troisième année de guerre se clôture par une nouvelle offensive anglo-française, en Belgique, distinée à soulager les armées russes et à détruire, si possible, certaines bases navales très importantes que l'amirauté allemande a établies sur le littoral belge.

Les deux points noirs à l'horizon pour les nations de l'Entente sont l'indiscipline des armées moscovites et les ravages constants de la guerre sous-marine allemande. Nous sommes d'avis que le second n'est pas le moins alarmant. Le colosse américain peut avantageusement remplacer le colosse russe, dans les tranchées; mais la piraterie teutonne, qui tend à affamer l'Anglerre, ses alliés et les nations neutres, constitue un péril de plus en plus grave. Rien ne le prouve mieux, d'ailleurs, que les statistiques récentes, en vertu desquelles les nations neutres ou ennemies de l'Allemagne ont perdu un tonnage de 4,000,000, au cours de l'année 1916-17. A moins d'une organisation des Alliés assez efficace pour remplacer, ou à peu près, tous les navires coulés, ou pour diminuer d'une façon appréciable les ravages des submersibles teutons, le Kaiser, s'il est assez fort pour tenir encore quelque temps sur terre, aura peut-être la chance de conclure une paix qui sauvera son pays de l'humiliation. Mais cette perspective est encore loin d'être sûre.

LA LEVEE DE L'ORIFLAMME

A LA BASILIQUE DE SAINT-DENYS

Elle est là, frissonnante au souffle de tendresse
Qui, de nos coeurs émus, s'exhale vers ses plis,
Pourpre, sous l'or léger du feu qui la caresse,
Entre les flots blancs des surplis.
Sur son rouge de flamme est la croix lumineuse
Qui cueillit, divine glaneuse,
Tant de derniers regards d'amour,
Qui fut pour nos aïeux un gage de victoire,
Vers qui leur sang monta comme un encens de gloire
Quand ils fermaient leurs yeux au jour.

Elle est là, douce et gaie, adossée aux colonnes.
Ne sourit-elle pas par ses tons de vermeil?
Sachant bien qu'il n'est pas, chez nous, d'âmes félonnes,
Que nos coeurs sont pleins de soleil.
Car nous mettons en elle une ferme espérance:
Elle est le rempart de la France,
Nos yeux la couvrent de rayons;
Et, par ce jet brûlant de nos vides prunelles,
Nous lui confions, comme à des mains maternelles,
L'avenir de nos bataillons.

Elle vient consommer son antique alliance
Avec le Christ vainqueur dont l'amour la bénit,
Fière de lui donner son passé de vaillance
Et son honneur jamais terni.
Et le coeur très aimant daigne accepter l'offrande;
Et dans sa tendresse si grande,
Au sang loyal de nos aïeux,
Il mêle les flots purs de sa Source de vie.
Puis, pour nous rendre forts, à boire Il nous convie
De ce vin enivrant des cieux.

Amour! qui vous connaît et qui vous peut décrire?
Méritons-nous, Seigneur, de fixer votre choix-
La France vous oublie ou semble vous maudire,
Et tandis que son coeur déchoit,
Vous inclinez vers nous votre miséricorde.
Que votre grâce nous accorde
D'être dignes de votre appel:
Puisque vous voulez bien désirer notre emblème.
Qu'il soit à vous, mon Dieu! Que ce peuple vous aime
Pour votre pardon éternel!

O Christ, régnez sur nous, que ce pays soit vôtre.
Vous, le Roi de l'amour et de toute splendeur,
Soyez si bien le chef de la France, qu'un autre
Ne puisse abaisser sa grandeur.
Que l'enfer impuissant ne ternisse son âme;
Qu'à jamais sa claire oriflamme
Soit le symbole fier, loyal,
D'un peuple de beauté, d'ardeur et de lumière,
Qui monte, aux yeux de tous, sa route coutumière
Vers les sommets de l'idéal!

Les bannières en deuil, souffrantes, opprimées,
Ont un frisson de joie en leurs plis douloureux,
Heureuses en ce jour de se sentir aimées,
D'aspirer un air généreux.
Ne va-t-il pas finir leur long soir de détresse,
Elles s'enivrent de tendresse
D'espérance d'un ciel serein,
Près de leur soeur aînée elle sont sans alarmes:
L'aurore de la paix va briller sur leurs larmes
Puisque le Christ est souverain.

Or, dans nos rangs pressés, l'Oriflamme s'avance.
C'est un déploiement d'or et de vives clartés.
Un cortège de gloire et d'amour la devance,
Semant l'air de saintes fiertés:
Les étendanrds joyeux des nations amies,
Eloignant les craintes blémies,
Ouvrent cette marche d'honneur;
Et les martyrs encor semblent prêter leurs palmes,
Ont comme un éclair de bonheur.

Et la foule frémit d'un enthousiasme étrange.
Un astre s'est levé sur l'horizon sanglant;
Du labarum divin elle baise la frange
Dans les transports d'un coeur brûlant.
Et l'eau de son amour, dans ces baisers, s'exhale;
Et comme des gouttes d'opale
Ou de cristal aux mille feux
Jaillissent des regards ardents comme un épée,
Tandis qu'en leurs tombeaux nos héros d'épopée
S'éveillent peut-être à nos voeux.

O Bannière du Christ, flamme vive et lumière,
D'un de vos claquements, en nos chers défenseurs,
Soufflez, avec l'espoir, une force guerrière;
Qu'ils refoulent nos agresseurs!
Groupez-nous à jamais autour du Chef sublime
Qui, dans son amour magnanime,
Nous choisit pour son peuple élu;
Que nous luttions pour Lui jusqu'au terme suprême;
Et que, durant la vie, à travers la mort même,
Notre cri d'armes soit: Jésus!

(Revue Franciscaine) J. DE CROUMALY.

626ème anniversaire de la confédération suisse

Dimanche, le 5 août, la Suisse célébrait le 626e anniversaire de la confédération helvétique. A cette occasion, il sera sans doute agréable à nos lecteurs de faire rapidement un pèlerinage en Suisse, la patrie du héros légendaire qui jadis exaltait leur imagination d'enfant, Guillaume Tell.

L'EDEN DES TOURISTES

Ce petit Etat de l'Europe centrale est limité au nord par l'Allemagne, à l'ouest par la France, au sud par la France et l'Italie, à l'est par l'Autriche-Hongrie. Au point de vue du type et de la langue, sa population se divise en trois groupes: l'élément celtique à l'ouest, l'élément germanique à l'est et l'élément latin au sud.

Nul pays en Europe n'est plus assidûment visité par les touristes de tous les pays, et à meilleur titre. La Suisse mérite vraiment sa renommée par le nombre et l'excellence de ses stations thermales, par la beauté de ses sites, dont les plus célèbres se trouvent aux abords du lac Léman, des lacs de Brienz, de Thun, des Quatre Cantons, de Zurich, etc., par le pureté de son air et l'excellence thérapeutique de son climat, enfin, par le souci de la propriété et du bien-être matériel qui préoccupe partout ses habitants.

VERS LA CONFEDERATION SUISSE

Dès la période préhistorique, cette région du monde était peuplée comme en témoignent les débris trouvés dans les cavernes; mais on a des données plus précises sur une autre population qui habita la contrée après la disparition du renne, c'est celle des lacustres. Des restes nombreux de leurs habitations, de leurs outils ont été trouvés dans la plupart des lacs suisses. Il paraît certain que ces lacustres furent exterminés par une peuplade celtique, les Helvètes. Quoi qu'il en soit, l'époque historique de l'Helvétie ne commence guère que vers la fin de 11e siècle avant Jésus-Christ. En 58, avant Jésus-Christ, une tentative d'émigration fut repoussée par César. En 57, la Suisse, sauf la Rhétie, qui résista encore quarante ans, fut rédutie en province romaine. Au moment des invasions, les Alamans s'établirent à l'est et les Burgondes dans la Savoie.

Le christianisme y fit de rapides progrès, surtout sous la domination des Francs, grâce aux prédications de moines éloquents comme Colomban et à la fondation de nombreuses abbayes, dont la plus célèbre est celle de Saint-Gall. Après la décomposition de l'empire carolingien, la Suisse suivit en partie les destinées du royaume de Bourgogne et passa sous la domination de l'empereur d'Allemagne, Henri II. Elle fut ensuite administrée par les comtes de Zaehringen, qui firent construire des villes, des monastères et prodiguèrent les franchises municipales. L'anarchie qui suivit l'extinction de cette famille, marquée par les luttes des comtes, des abbés et des villes, déjà importantes de Berne, Bâle et Zurich, permit à Rodolphe de Habsbourg, empereur en 1273, de se rendre maître de la Suisse presque entière. Les libertés des cantons, c'est-à-dire le droit que possédaient les hommes libres de se réunir en assemblée (Landsgemeinte), se trouvèrent bientôt menacées. Les cantons forestiers Uri, Schwyz et Unterwalden signèrent à Brünnen en 1291 un traité de défense mutuelle. Ce fut l'origine de la Confédération helvétique dont tout la Suisse célèbre demain le 266e anniversaire. Les libertés suisses, acceptées par Henri VII en 1313, furent de nouveau compromises après l'élection de Frédéric le Beau, que les cantons avaient refusé de reconnaître. La victoire des confédérés à Morgarten sur l'armée d'Autriche fut bientôt suivie du renouvellement de la Ligue, dans laquelle entrèrent Lucerne, Zurich, Glaris, Zug et Berne. La confédération des huit cantons était formée. Reconnue en 1361 par l'empereur Charles IV, elle s'affranchit définitivement du joug de l'Autriche après les victoires de Sempach et de Niefeld et la signature d'une trève de cinquante ans. Après la guerre de Souabe en 1499, le traité de Bâle consacra l'indépendance de la Confédération qui, par suite de l'adhésion de Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffouse, Appenzell, comprenait alors treize cantons, sans compter les alliés et les terres sujettes.

LA GUERRE ET LA NEUTRALITE SUISSE

Maintenant, il n'est pas sans intérêt de rappeler l'attitude de neutralité que prenait la Suisse dans cette guerre dès le 1er août 1914. Voici ce qu'elle déclarait par son gouvernement: "Attendu que la guerre a éclaté entre diverses puissances de l'Europe, la Confédération suisse, inspirée par ses traditions depuis longtemps en honneur, est ferment résolue à maintenir strictement ses principes de neutralité, si cher au peuple suisse, lesquels correspondent si parfaitement avec ses aspirations, son organisation intérieure et sa position vis-à-vis les autres pays, et que les puissances signataires des traités de 1815, ont formellement reconnus. En conséquence, en vertu d'une autorité spéciale donnée par l'assemblée fédéral déclare formellement que durant cette guerre imminente la Confédération suisse maintiendra et défendra par tous les moyens en son pouvoir la neutralité et l'inviolabilité de son territoire comme définies et reconnues dans les traités de 1815. Elle-même, observera la plus stricte neutralité à l'égard des pays belligérants."

* * *

La Suisse était divisée par ses sympathies mais unie dans la charité. Les avis peuvent être partagés en ce qui concerne les devoirs que la neutralité politique impose à l'individu mais il ne saurait y avoir de divergences d'opinions sur les devoirs que commande le secourisme.

HOFFMAN, conseiler fédéral.

* * *

La Belgique reconnaissante n'oubliera jamais la dette qu'elle a contractée envers les cantons, qui se sont montrés accueillants, généreux et secourables pour les malheureux réfugiés chassés de leurs foyers.

Je serais heureux de pouvoir le dire personnellement à tous les nobles coeurs qui se sont occupés de l'hospitalisation des Belges en Suisse.

P. DE GROOTE.
Le ministre de Belgique.

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

CHIFFRES ALLEMANDS

Nous avons déjà signalé les différences importantes qui existent entre les chiffres donnés par les Allemands sur les résultats de la guerre sous-marine et ceux qui sont fournis par la totalisation des navires détruits effectuée par les alliés. Il n'est pas besoin, de dire que les chiffres allemands sont plus élevés que les autres, beaucoup plus élevés; en février, les comptaient 780,000 tonnes coulées et les alliés 540,000 seulement; en mars 860,000 contre 570,000; en avril plus d'un million contre 850,000 et enfin en mai les Allemands en comptant 870 mille, tandis que les alliés en relèvent 300,000 de moins.

Evidemment, ces différences previennent en grande partie d'un fait: les commandants des sous-marins allemands regardent souvent comme coulés des navires qui ont été attaqués par eux, mais n'ont pas sombré après l'attaque. Le désir du succès est fort compréhensible et le commandant du sous-marin est naturellement enclin à compter comme succès toute opération dont il n'a pu constater la fin; il est sous l'eau et ne voit pas au-dessus. Les autorités allemandes enregistrent les faits sans contrôle, car tout ce qui peut faire croire dans le monde à un plus grand succès de la guerre sous-marine sert les visées de l'Allemagne.

Ces mêmes autorités, toutefois, ne se contentent pas d'enregistrer des erreurs involontaires, elles en créent: c'est ainsi qu'un télégramme allemand annonçait comme coulé, le 10 avril, un transport anglais de 8,400 tonnes sur la route de Port-Saïd; vérification faite, à cette date, il y avait eu seulement un vapeur de 3,500 tonnes torpillé qui avait pu être ramené au port. De même un communiqué allemand du 17 mai donne comme coulé le vapeur anglais "Karuma", qui ne fut qu'avarié, et parle d'un vapeur coulé de 4,000 tonnes qui en jaugerait 3,200.

On pourrait citer d'autres exemples, comme aussi de navires dont les noms sont répétés dans des communiqués successifs. Ce sont trucs utiles pour masquer la baisse de la guerre sous-marine dont le rendement plus grand a été au mois d'avril a décliné depuis.

LA GUERRE

Paris, 2 août—Les troupes anglaises sont forcées de céder le terrain qu'elles avaient conquis depuis trois jours dans la région de St-Julien; gains anglais à Zillebeke.

* * *

Les russes reprennent l'offensive en Galicie.

* * *

L'empereur d'Allemagne adresse à son peuple une proclamation où il prédit la victoire de l'Allemagne.

* * *

Paris, 3 août — L'ennemi prépare une contreloffensive dans la région de St-Julien.

* * *

En Russie, le gén. Korniloff succède au gén. Busiloff comme commandant-en-chef des armées russes. L'armée de Galicie se réorganise.

* * *

Paris, 4 août—Les anglais sont de nouveau en possession de St-Julien.

* * *

Nouvelle crise à Petrograd; continuation de la retraite des russes en Galicie. La capitale de la Galicie, Czernoviz tombe aux mains de l'ennemi.

* * *

Paris, 6 août—Les Alliés ajoutent à leurs gains en Flandre. Vif combat sur l'Aisne.

* * *

Les russes se réorganisent encore une fois en Galicie; ils reculent en Bukovine.

* * *

Paris, 7 août—La bataille de Flandre, arrêtée par les pluies, paraît sur le point de recommencer.

* * *

Les troupes canadiennes continuent de s'attaquer à la forteresse de Lens.

* * *

Les nouvelles de la Rusie sont obscures.

* * *

La Chine va déclarer la guerre.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 P.M., mercredi, le 8 août 1917, des soumissions qui devront être cachetées, adressées séparément pour chaque édifice et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour une écurie, à Brandon, Man.," "Soumission pour un étable à bestiaux, Brandon, Man.," et "Soumission pour un édifice d'utilité générale et un hangar, Brandon, Man." Ces soumissions sont pour la construction des édifices ci-dessus nommés, à la ferme expérimentale, Brandon, Man.

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, au bureau de l'Architecte Résident, 802 édifice Lindsay, Winnipeg, Man., et en s'adressant au maitre de poste, édifice public, Brandon, Man.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

R. C. DEROCHERS, Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,

Ottawa, le 20 juillet 1917.

N.B.—Le ministère ne reconnaitra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication. 39—40



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS-FRANCAIS DU MANITOBA

Voici que devient de plus en plus longue la liste des commissions scolaires qui se sont adressées à l'Association afin d'avoir des institutrices pour le prochain terme scolaire. Quelques jeunes filles ont répondu à notre appel, mais en nombre insuffisant.

Encore une fois, nous conjurons toutes celles qui en sont capables d'offrir au plus tôt leurs services pour une année d'enseignement. Le prochain terme scolaire est sur le point de s'ouvrir. Qu'elles communiquent avec le secrétaire de l'Exécutif, Louis-Philippe Gagnon 47, rue Masson, Saint-Boniface. (Tél. Main 4928).

* * *

On nous rendra un grand service en nous faisant parvenir, dans le plus bref délai possible, le nom des personnes qui composent les commissions de nos arrondissements scolaires bilingues. Complétée, cette liste formera pour nous une documentation tres importante.

AVIS AUX BELGES

Il est rappelé que tous les Belges nées entre le 30 juin 1876 et le 1er juillet 1898 sont tenus à l'inscription pour le service militaire. Un arrêté-loi du 1er mai 1917 appelle en outre tous les Belges nés entre le 30 juin 1989 et le 1er janvier 1899. Ceux-ci sont tenus d'envoyer avant le 15 août 1917 au Consulat le plus rapproché un bulletin d'inscription dont ils doivent réclamer un exemplaire au dit Consulat. Sont dispensés de l'inscription ceux qui s'engagent dans l'Armée Canadienne avant le 15 août 1917.

Pour le Consul Général,
Le Consul: A. J. H. DUBUC.

Chez Nous ET autour de Nous

Mme P. E. Beauchamp et mademoiselle Beauchamp sont revenues lundi d'une promenade de quelques jours à La Broquerie chez monsieur et madame J. Granger.

M. Alex. Gélinas, avocat, de Dauphin, était de passage ici jeudi de retour d'une promenade dans la province de Québec.

Le R. F. Joseph, directeur de l'Ecole Provencher, et de retour d'une vacance de trois semaines à Saint-Louis, Missouri.

Les travaux du pont Provencher sont très intéressants à observer. Le chemin de fer qu'on jette temporairement sur les piliers pour transporter l'acier est rendu au centre de la rivière.

C'était congé civique lundi dernier. Température magnifique, et belle journée de repos, de toutes manières, pour la population.

MARIAGE

On annonce pour le 14 du courant le mariage de monsieur Albert Manny, comptable de la J. H. Tremblay Company, avec mademoiselle Albertine Bétournay, fille de M. L. N. Bétournay, greffier en chef de la cour de comté de cette province.

GUYNEMER

Paris, 1er.—Le capitaine Georges Guynemer, le plus célèbre des aviateurs de France, a abattu son cinquantième aéroplane allemand. Guynemer a passé une partie du mois de juillet à l'hôpital. Il est sorti de l'hôpital le 28 juillet et est retourné au front. Il n'était pas complètement guéri. Lorsque le capitaine Guynemer a été forcé d'entrer à l'hôpital, il avait abattu quarante-huit aéroplanes. C'est le 28 juillet que le "roi des as" a détruit son quarante-neuvième et son cinquantième aéroplane, l'un au nord d'Ypres, et l'autre près de la forêt de Southulst.

Puissance bienfaisante de la flotte anglaise

Londres, 2.—Au cours d'un entretien avec le représentant de la "Presse associée", l'amiral sir John Jellicoe, premier lord de la flotte et chef de l'état-major de la marine, s'est exprimé à peu près ainsi: "Le contrôle de la marine anglaise sur le système de communications maritimes du monde est plus complet actuellement que le contrôle exercé sur terre par les troupes des puissances du centre."

L'amiral Jellicoe reconnait que, de temps en temps, des contre-torpilleurs allemands, à la faveur de l'obscurité ou du brouillard, peuvent effectuer des raids. Mais il déclare que ces raids ne procurent aucun avantage militaire aux Allemands.

Profonde indignation au parlement anglais

Londres, 1.—Le fait du départ pour Paris d'Arthur Henderson, ministre sans portefeuille, où il se rend pour remplir une mission, en compagnie du député pacifiste Ramsay MacDonald, de George-James Wardle, président du parti ouvrier à la chambres des communes, et de plusieurs délégués russes, a causé une vive indignation et plusieurs membres du parlement menacent de créer des embarras au gouvernement. Le but de son voyage est de se consulter avec les socialistes français au sujet de la prochaine conférence des alliés socialistes à Londres et du congrès international à Stockholm.

Depuis son retour de Pétrograd l'attitude d'Henderson a complètement changé et il est maintenant en faveur de la participation du parti ouvrier anglais et du part socialiste à la conférence de Stockholm.

Le gouvernement déclare qu'il n'a pas été averti du départ de M. Henderson et qu'il ignore le but de son voyage, mais ces réticence ne font qu'irriter les membres de la chambre, d'autant plus qu'Henderson est membre du cabinet de la guerre. Cette affaire a produit une pénible impression, surtout à cause de la co-opération d'un membre du cabinet avec MacDonald, et elle fera probablement le sujet d'une sévère interpellation à la Chambre des Communes.

La Russie va combattre jusqu'au triomphe final

Petrograd, 2.—M. Terestchenko, ministre des affaires étrangères, a envoyé aux diplomates russes accrédités dans les pays de l'Entente un télégramme qui dit: "Au moment où de nouveaux et graves malheurs menacent la Russie, nous croyons qu'il est de notre devoir de donner à nos alliés qui ont partagé avec nous, dans le passé, les fardeaux de la guerre, une explication ferme et précise sur notre point de vue au sujet de la conduit de la guerre. La grandeur de la tâche de la révolution russe correspond avec l'effet qu'elle a produit sur le pays. La réorganiduite de la guerre. La grandeur système de gouvernement ne pouvait être effectuée sans donner lieu à de sérieux désordres. Cependant, la Russie convaincue qu'il n'y avait pas d'autres moyens de salut, a continué, en accord avec les alliés, l'action commune sur le front. Parfaitement consciente des difficultés de la tâche, la Russie a voulu effectuer des opérations militaires pendant la reconstitution de l'armée et du gouvernement. L'offensive de nos troupes, qui était rendue nécessaire par la situation stratégique a rencontré des obstacles insurmontables sur le front et à l'intérieur. La propagande criminelle d'éléments irresponsables a été utilisée par les agents de l'ennemi et a provoqué une révolution à Petrograd. En même temps, au front, nos troupes ont été trompées par les propagandistes, elles ont oublié leur devoir et ont permis à l'ennemi de briser notre front. Le peuple russe a été bouleversé par ces évenements. Grâce au gouvernement créé par la révolution et grâce à une énergie inébranlable, la révolte a été reprimée et les instigateurs de cette révolte ont été conduits devant la justice. Toutes les mesures nécessaires ont été prises au front pour rétablir la puissance des armées. Le gouvernement se propose de mener à sa fin la tâche de constituer une administration capable de faire face à tous les dangers et de guider le pays dans la voie de la régénération révolutionnaire. La Russie ne renoncera pas à la décision irrévocable de continuer la guerre jusqu'au triomphe final des principes proclamés par la révolution russe. L'armée, devant l'ennemi qui menace le pays, continuera à combattre avec une nouvelle ardeur. Nous sommes fermement convaincus que les citoyens russes uniront leurs efforts pour accomplir la tâche sacrée de défendre notre patrie bien aimée et que l'enthousiasme animera l'invincible force de la révolution pour combattre l'ennemi et pour assurer le triomphe de la liberté."

A PROPOS DES VIVRES

La grande Bretagne et ses alliés auront besoin de 160,000,000 boisseaux de blé de plus que la quantité dont les Etats-Unis et le Canada peuvent disposer pour l'exportation, d'après une déclaration faite par le contrôleur des vivres au Canada, l'Hon. W. J. Hanna. Ces calculs sont basés sur l'échelle de rationnement actuellement en vigueur en Angleterre. Pour combler ce déficit, la population du Canada et celle des Etats-Unis travaillent à remplacer le blé par d'autres aliments afin d'en diminuer la dépense d'un-sixième. Les experts assurent que cela peut se faire sans nuire au bien-être ou à la santé.

"Nous attendons des ressources du Canada et de l'indomptable énergie des Canadiens la réponse aux menaces de famine qui nous sont faites par l'Allemagne, a déclaré le baron Rhonda, Contrôleur des Vivres pour l'Angleterre, dans un message à l'Hon. W. J. Hanna, Contrôleur des Vivres pour le Canada.

"Le premier devoir du contrôleur des vivres au Canada comme aux Etats-Unis, a déclaré l'Hon. W. J. Hanna, dans une récente entrevue, est de voir à ce que les armées au front de même que notre Mère-Patrie et nos Alliés ne souffrent pas du manque de nourriture."

"Avez-vous le droit de contrôler les prix?" a-t-il été demandé à l'Hon. M. Hanna.

"Certainement."

"Vous en servirez-vous?"

Quand nous aurons les renseignements nécessaires à cette fin, nous n'hésiterons pas à exercer ce contrôle des prix."

"La grande majorité de la population mange beaucoup trop, nous dit Mademoiselle Eddie, professeur de sciences ménagères au Collège Agricole du Manitoba, en parlant de la suggestion faite par le contrôleur des vivres à l'effet d'établir deux jours maigres par semaine dans les restaurants et les hôtels, et elle ajoute que c'est une excellente idée de limiter à deux ou trois services, les menus d'hôtels.

Le Contrôleur des Vivres pour le Canada et celui des Etats-Unis se connaissent depuis plusieurs années et ils travailleront dans l'entente et l'harmonie.

La Grande-Bretagne devra importer l'approvisionnement nécessaire aux cinq derniers mois, durant les douze mois de l'année, suivant une déclaration de M. Kennedy Jones, directeur général de l'économie des vivres en Angleterre, et ce, en tenant compte des céréales actuellement en mains, des pertes maritimes, du nouveau tonnage des navires et des résultats de la campagne entreprise pour empêcher tout gaspillage des vivres. Aux Etats-Unis et au Canada revient la tâche d'assurer à la Grande-Bretagne l'approvisionnement requis pour ces 5 derniers mois.

"Tout d'abord, on demandait des hommes, des munitions et de l'argent", dit l'Hon. M. Hanna. "Maintenant, on demande des hommes, des munitions et des vivres."

KERENSKY

L'HOMME QUI DETIENT LES DESTINEES DE LA RUSSIE NOUVELLE.

Kerensky, président du onseil, ministre de la guerre et de la marine, dans le gouvernement de la Russie libre, l'homme hier, petit avocat inconnu, issu de la tempête, qui a balayé l'autocratie tricentenaire des Romanof, et vers qui, aujourd'hui, le monde entier tourne les yeux.

Voici le portrait que trace de lui, dans le "Petit Parisien", l'excellent correspondant de guerre, Claude Anet.

"Un homme de taille moyenne, jeune, le visage rasé, les cheveux blonds, taillés, courts, en brosse, le nez long et charnu, le teint pâle, et, dans la fatigue, presque de cendre, les yeux bleus, très bleus, de myope clignotants, qui vous regardent bien droit, des yeux sans ruse, mais non sans gaieté, un sourire ouvert, confiant, joyeux, quelque chose de franc, de généreux dans l'expression, quelque chose aussi de courageux, de va droit son chemin, de décidé à dire les choses sans biaiser arrive ce qui arrive, de risquer parce que le risque c'est viril, et enfin, ceci est la touche dernière, quelque chose de juvénile, de délicieusement juvénile, de frais, de spontané, qui vous prend comme par surprise et vous charme par l'inattendu de le trouver chez un homme que l'on s'attend à voir accablé sous le poids de la responsabilité qui pèse sur ses jeunes épaules, voilà Kerensky.

"Il est, ce jeune homme, tout rongé de tuberculose. Il a subi dernièrement une grave opération. Il porte la main droite enveloppée attachée à la poitrine. Il devrait être à se soigner, dans un beau climat tiède et ensoleillé, au bord d'une mer méridionalle. Il devrait. Et pourtant, depuis la fin de février, il lutte jour et nuit, balayé par les vagues de la tourmente qui emporte la Russie, vers on ne sait pas quel destin.

"Du matin au soir, et souvent du soir au matin, Kerensky tient tête à la foule, à l'armée, aux meneurs, aux agitateurs. Il écoute et il parle. Il parle magnifiquement, par petites phrases hachées, directes, qui portent droit. Et les deux raisons de son succès prodigieux sur les masses c'est d'abord le courage avec lequel il fonce sur l'obstacle ou l'adversaire, puis c'est le don de soi, absolu, sans réserve.

"Les soldats et les femmes d'abord, puis les farouches ouvriers sont successivement venus à lui. Ils l'ont acclamé avec un enthousiasme et une émotion indescriptible.

"Et ce qu'il prêche partout, c'est la discipline, la reprise de l'offensive immédiate, la marche au canon.

"Réussira-t-il? Son action sera-t-elle aussi profonde qu'elle est vive? Cela, c'est le problème de demain. Mais si Kerensky vit, on peut tout espérer."

Le meurtre des arbres

L'histoire ne manquera pas de flétrir, comme il le mérite, un crime dont la lâcheté constitue, pour ainsi dire, la signature de celui qui l'a perpétré. Ce ne pouvait être que dans un cerveau allemand que l'idée d'une barbarie aussi cruelle — et tellement inutile— pouvait germer.

Comment, en effet, supposer qu'un esprit civilisé imagine pour se venger bassement des hommes, de massacrer des vergers dont les fleurs innocentes venaient apporter un peu de gai renouveau au lamentable et tragique spectacle que présente la terre dévastée.

Les plus beaux pommiers de France, les superbes arbres des vergers du Nord français ont été coupés au ras du sol. Des arbres séculaires furent détruits pour la seule satisfaction d'accomplir une action néfaste.

Combien d'années et de soins faudra-t-il pour obtenir des arbres de la force de ceux qui furent victimes de la haute Kultur teutonne? Et quand bien même, de généreux Américains, comme ils l'ont spontanément offert, enverraient à la France des arbres fruitiers pour les vergers des régions dévastées, on ne peut être assuré que ces arbres s'acclimateront et se plairont dans ce nouveau sol. Les innombrables variétés de races que la France possédaient étaient universellement renommées. Il faut bien compter un siècle avant de voir les successeurs des malheureux arbres rageusement abattus, élever avec la même vigueur leurs branches vers le ciel.

Ainsi, après les attentats les plus osés, les violations les plus brutales, voici la dernière trouvaille de la soldatesque de l'empereur Guillaume, dont la mission, selon lui, vient de Dieu. La morale du vieux dieu de l'Allemagne il est vrai, s'adapte spécialement au cerveau teuton.

Chez les peuples civilisés, la grandeur d'un Dieu se mesure à bonté; chez eux, barbares, elle se mesure à la haine. A propos de l'assassinat des arbres, M. Henri Correvon, le grand botaniste suisse, a écrit des lignes singulièrement émouvantes. Nous en détachons le passage ci-dessous qui a trait à la forêt de Soignes :

"A Bruxelles, il y a tout près de la ville, une forêt dite de Soignes. C'est le plus grandiose phénomène semblable, la merveille des merveilles, la création la plus splendide qui s'élève vers le ciel de Dieu. Cette forêt n'a pas son égale sur notre continent, car elle se trouve aux portes mêmes de l'agglomération bruxelloise. Elle est connue dans l'histoire par le fait qu'elle fut l'obstacle qui retint les troupes de César, lors de l'invasion des Gaules. Elle est, à tous les points de vue, la "forêt" par excellence. Les troncs des hêtres y atteignent des proportions qu'on ne voit nulle part et leurs dômes énormes s'élèvent à 40 mètres et plus. Une société fondée il y a huit ans, et présidée par l'artiste Stevens, de Boisfort, avait pour but de protéger la forêt de Soignes contre les déprédations du public. Elle a publié deux séries de cartes postales qui sont d'une grande élégance et produisent sur ceux qui les voient la plus profonde impression. Cette forêt de Soignes est l'Eden sur terre. C'est ce que l'esprit peut imaginer de plus beau. Il n'y a rien de plus idéalement pittoresque que certains coins reculés des vallons envahis de bruyère et de fougère.

Or, tout cela est en partie détruit et dévalisé, par la soldatesque triomphant bêtement de sa force contre arbres et forêts. L'arbre est un être sacré. La destruction des arbres, a dit Baudrillart, est le signe précurseur de la décadence des nations.

Mais l'imprudente Allemagne, si elle songeait aux représailles ne redouterait-elles pas d'être châtiée durement? Que les Alliés, victorieux, viennent à pénétrer en territoire allemand, la justice la plus élémentaire ne commanderait-elle point d'infliger à ce peuple de brutes, les traitements dont furent gratifiées la Belgique, la France enbahie, la Serbie, et l'Arménie?

Les Canadiens qui furent témoins de la destruction des vergers français, firent serment de les venger. Les arbres allemands tomberont à leur tour et à raison de dix pour un. Les troncs encore humides de la riche sève qui les faisaient vivre, crient vengeance. L'heure sonnera où le Bien, enfin, l'emportera sur le Mal. C'est l'espoir que cette heure approche qui met dans le coeur de tous les combattants le courage et l'ardeur leur permettant d'affronter sereinement la mort.

Oui certes, il sera crâne de venger les arbres, car leurs branches douloureusement meurtries, leur tronc saignant, toute leur vie s'en est allée dans le coup mortel dont ils furent frappés. Ils sont tombés avec un cri sourd, semblable à un appel, à une protestation contre la fureur qui les frappait si injustement eux, dont le rôle était de donner des fleurs, des fruits et de l'ombre.

Nobles arbres de la terre de France, les soldats de l'Entente se souviendront que vous payâtes de votre vie l'honneur d'appartenir à un sol qui se défend.

REVENDICATION

(La Patrie)

Le rapport des juges McLeod et Tellier, sur les déclarations du juge Galt au sujet de la part que l'hon. M. Rogers aurait prise à certaines transactions lors de la construction du collège d'agriculture du Manitoba, a été soumis, samedi, à la Chambre des Communes. Et, comme nous le prévoyions, les deux commissaires déclarent clairement, formellement sans aucun équivoque, que le rapport du juge Galt est un tissu d'accusations fausses contre l'hon. M. Rogers et que ce dernier n'a fait qu'accomplir fidèlement ses devoirs lorsqu'il était ministre des travaux publics au Manitoba.

Ceux qui se rendent compte de l'acharnement des luttes politiques dans l'Ouest ne seront pas surpris du verdict des juges McLeod et Tellier, don't l'indépendance, l'impartialité, la loyauté et la droiture sont à l'abri de tout soupçon. Le juge McLeod est le juge en chef de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick; M. le juge Tellier a pris sa retraite après une longue carrière à la Cour Supérieure de la province de Québec. L'un et l'autre n'ont été mêlés ni de près ni de loin aux luttes politiques du Manitoba. Ils étaient donc en mesure de rendre justice entre les parties en cause. A sa face même, le rapport du juge Galt dépassait la mesure: la passion et la haine s'y donnaient libre cours. C'était un réquisitoire et non un jugement basé sur la justice et l'équité.

Après avoir soigneusement passé en revue toute la preuve, les juges McLeod et Tellier ont déclaré que le rapport du juge Galt était erroné et contraire aux faits révélés sous serment à l'enquête. Et ils ajoutent: 1o. que l'augmentation de la soumission de la compagnie Carter a été faite sur recommandation de l'architecte sans l'intervention de l'hon. M. Rogers; 2o. qu'il n'y a aucune relation entre l'augmentation de la soumission et la souscription de $7,500 faite par Carter au fonds électoral; 3o. que durant le terme d'office de l'hon. M. Rogers comme ministre des Travaux publics pour le Manitoba, tous les contrats pour le collège d'agriculture ont été honnêtement accordés; 4o. que les contrats ont été préparés avec soin et honnêtement surveillés par le gouvernement; 5o. que tout paiement durant le terme d'office de l'hon. M. Rogers a été fait après avoir été convenablement et honnêtement certifié par les autorités voulues du département; 6o. qu'il n'y a eu aucune conspiration entre l'hon. M. Rogers et Thos. Kelly ou n'importe quel autre entrepreneur ou personne.

Le jugement des juges McLeod et Tellier sera accepté de préférence à celui du juge Galt, parce qu'il repose sur les faits et respire la franchise et l'honnêteté. Le juge Galt a montré qu'il manquait complètement de sagesse et d'équilibre lorsqu'il condamna à la prison les rédacteurs du "Telegram" qui avaient osé critiquer sa conduite comme commissaire-enquêteur. Les déclarations des juges McLeod et Tellier sont de nature à établir que le juge Galt pourrait descendre du Banc sans aucun risque pour la bonne administration de la justice au Manitoba. Sûr de sa cause, confiant dans l'honnêteté de ses actes administratifs, l'hon. M. Rogers s'est mis entre les mains du parlement. Le rapport des juges McLeod et Tellier confond ses détracteurs et constitue une éclatante revendication de son honneur devant le peuple canadien tout entier. La cause est jugée.

LES COULISSES DU REICHTAG

L'abbé Wetterly commence ses mémoires dans les "Annales"; il raconte comment il fut dénoncé à Rome par l'Allemagne et protégé par l'évêque de Strasbourg.

* * *

J'avais été élu conseiller général à Colmar en 1897. A la première session de l'assemblée départementale, je dus prêter le serment exigé par la loi. "Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'empereur."

Cette question de la prestation du serment politique avait été soulevée dès le lendemain de l'annexion, en 1873, lorsqu'eurent lieu les élections pour les conseils généraux. Les premiers élus, ayant refusé le serment, les préfets avaient interrompu la session. Gambetta, consulté par les intéressés, répondit fort sagement. "La contrainte n'entrave pas l'exercice de la liberté. Si vous ne prêtez pas verbalement un serment que votre coeur réprouve, tous les mandats électifs passeront à des créatures du gouvernement allemand. Acceptez donc une simple formalité, qui ne comporte aucune renonciation à vos regrets et à vos espérances."

Ainsi fut fait. Néanmoins, il nous était toujours horriblement pénible de prononcer la formule fatidique. Au lendemain du jour où j'avais été obligé de me soumettre à cette dure nécessité, je publiai dans mon journal un article dont voici le résumé: "Le serment politique, parce qu'on est contraint de le prêter, ne comporte pas d'obligation de conscience. De plus j'ai bien promis obéissance à la constitution, mais avec le ferme désir de la modifier. Enfin, la promesse de fidélité à l'empereur ne doit pas empêcher un républicain (et je l'ai toujours été) d'essayer de changer le régime, pourvu qu'en le tentant il ne sorte pas des voies légales."

L'article provoqua un scandale. La presse gouvernementale fit flèche de tout bois contre le prêtre qui se permettait de contester la sainteté du serment. Or, quelques semaines plus tard, l'évêque de Strasbourg m'adressait une lettre dans laquelle il m'annonçait que le pape Léon XIII m'envoyait, par son entremise, "sa bénédiction de tout coeur." Aucune explication n'accompagnant cette missive, je me rendis chez Mgr Fritzen, pour lui demander quelques éclaircissements.

"Je n'ai pas voulu vous mettre plus tôt au courant de ce qui s'était tramé contre vous, me déclara en souriant le prélat. Après votre article sur le serment politique, le statthalter (prince de Hohenlohe-Langenburg) avaient adressé au Saint-Siège, par l'entremise du représentant de la Prusse, un long mémoire, ou, pour parler plus juste, un virulent acte d'accusation. Le pape m'a communiqué le dossier. J'ai pris votre défense. Voici, d'ailleurs et le réquisiotire du prince et mon plaidoyer. Comme vous le voyez, Rome "nous" a dondé raison.

De fait, les deux documents, dont j'ai conservé les copies, établissaient et l'incommensurable sottise du statthalter et la parfaite correction de l'évêque qui, sans même m'en aviser, m'avait complètement couvert de sa haute autorité.

THEATRES

Walker—Cette semaine la comédie en musique, Flora Bella. C'est une fantaisie artistique des plus populaires; la musique est excellente. Matinées mercredi et samedi.

La semaine prochaine, nouvelle représentation de la pièce-cinéma *Intolérance*. *Intolérance* est un des chefs-doeuvre de Griffith par la beauté de la trame et la splendeur des vues. Un orchestre puissant accompagne la représentation. Deux représentations par jour, à 2.30 et 8.30.

Winnipeg — The Truth, cette semaine, du 6-11 août. Matinées mardi, jeudi et samedi. La troupe des acteurs permanents est excellente; Anne Bronaugh et F. Camp occupent toujours les premiers rôles.

APRES LA GUERRE

"L'Univers," le fameux journal fondé par Louis Veuillot, vient de réapparaître sous la forme de revue hebdomadaire, M. Paul Bourget y donne un article dont on lira avec plaisir le passage suivant:

"Nous aurions "perdu l'utilité de nos misères" si ce vice — car c'en est un—devait se prolonger la paix une fois conclue. L'Allemagne a bu le vin de l'empire. Elivresse dont une nation ne guérit le s'en est envirée. C'est une pas si vite. "L'ordre des choses" exigera donc que la France, pour maintenir la paix si chèrement conquise"—"sa paix"—s'organise, non pas comme si elle était seule au monde, mais en fonction de ce redoutable voisin, qui lui, ne cessera pas de s'organiser en fonction d'une reprise de son hégémonie perdue. J'ajoute que l'ébranlement mondial ne s'apaisera pas sans qu'il y ait une distribution nouvelle des forces en Europe et ailleurs. Nous entrevoyons, dès aujourd'hui, la nécessité, pour notre pays, de s'accommoder, s'il veut vivre, et garder son rang à des tâches qui elles, aussi, réclament la vision la plus virile des réalités, un renoncement radical aux idéologies transcendantes et mensongères. Encore ici la "reforme intellectuelle" prime tout. "Travaillons à bien penser" disait Pascal, "c'est le principe de la morale." Il eût pu ajouter: "Et de la politique."

PETITES ANNONCES

Chambres à Louer, Maisons à Louer, Maisons à vendre, Terrains à vendre ou a acheter, Servantes demandées, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Chambre et pension, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé, Perdu.
25 cts le pouce par insertion.

ON DEMANDE — Une repasseuse. S'adresser chez Mme J. Bernier, 168 rue Dumoulin.

A VENDRE—A très bas prix et à termes excessivement faciles: le quart sud-est et la moitié Est du quart sud-ouest 24-9-5 East, (Lorette) Manitoba, sauf le Droit de Passage du chemin de fer. S'adresser à MM. Bernier, Blackwood et Bernier, avocats, 401 Somerset building, Winnipeg.

TROUVE — Dimanche dernier, un manteau de dame, la personne peut le réclamer en l'indentifiant et en payant l'annonce. S'adresser au No. 37 rue Provencher, Saint-Boniface.

A LOUER—Maison No. 100½ rue Goulet, $8.00 par mois. J. A. Hébert, 273½ Avenue du Portage.
—40-42

ON DEMANDE—Pour le 20 août 1917, une institutrice ou un maître d'école avec diplôme bilingue pour Saint-Georges de Châteauguay. Pour conditions de salaire, etc., s'adresser à Léon Schanus, secrétaire-trésorier. Saint-Georges, Man. —39

ON DEMANDE—Deux jeunes filles et un garçon pour apprendre a travailler dans la fourrure. S'adresser à Antonio Lanthier, No. 207, rue Horace, Norwood. 39-41

PERDUE—Perdue le 2 juillet, une jument, brune, 6 ans, poids moyen, pieds de derrière blancs, marque X et d'une étoile blanche sur la tête; récompense de $10 à qui la ramènera; John Piskor, Pine Ridge P.O., Man.

A LOUER OU A VENDRE—Terre de 63 acres à Saint-Norbert. Avec service de tramways électriques et le chemin de fer C.N.R. ayant sa station voisine. Bonne route pavée à huit milles de la ville de Winnipeg. Terre je serai près à diviser par blocs d'un à cinq ou de dix acres à des conditions très favorables. Pour plus de renseignements s'adressez à M. C. A. Gareau, 410 rue du Collège, Saint-Boniface.
37-j.n.o.

A LOUER—Un joli haut de maison avec six chambres et tous les commodités.—A Louer—Une maison à quatre chambres et une bonne étable. Treize piastres par mois. S'adresser à C. A. Gareau, 410 rue du Collège, Saint-Boniface.

M. EMILE DUGAL annonce à ses amis et au public qu'il a formé une société connue sous le nom de Dugal & Voyer. Ces messieurs s'occuperont du système de plomberie, chauffage, etc. Avenue Taché, Bloc Dubuc. Téléphone Main 2125. Résidence, M. Dugal Main 7469. Résidence, M. Voyer, M 2126.
10

NOTES LOCALES

Monsieur et madame Joseph Vermander sont arrivés jeudi de leur voyage de noces.

Madame Ed. Guilbault et sa fille, Mme Davis, de Toronto, et mesdemoiselles Guilbault, sont arrivés hier de l'Est.